Envoyé en préfecture le 08/12/2015
Reçu en préfecture le 08/12/2015
Affiché le
ID : 082-228200010-20151208-CD20151130_11-DE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE

7ÈME Réunion de 2015

Séance du 30 novembre 2015

CD20151130_11
id. 2194

L'an deux mille quinze le trente novembre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :
M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M52 CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS

___

L'article L3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les « dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement ».

La loi n°2003-132 du 19 février 2003 a étendu à certaines dépenses de fonctionnement la procédure de gestion pluriannuelle par l'utilisation d'autorisations d'engagement.

Envoyé en préfecture le 08/12/2015
Reçu en préfecture le 08/12/2015
Affiché le
ID : 082-228200010-20151208-CD20151130_11-DE

« Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ».

Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental utilise cette procédure qui permet de ne pas geler inutilement des crédits, d'éviter de mobiliser trop de recettes de fiscalité et de s'engager sur les actions prioritaires tout en connaissant leur impact financier présent et futur.

Afin de clarifier les états d'AP-CP et d'AE-CP qui vous sont transmis dans chaque document budgétaire, je vous propose, comme la loi nous y autorise, de clôturer les autorisations de programme et les autorisations d'engagement qui sont achevées et dont le détail figure en annexe du présent rapport.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Se prononce favorablement sur la clôture des autorisations de programme et des autorisations d'engagement détaillées en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC